



Un nouveau régime santé

Au 1^{er} juillet 2022





En 2011, les partenaires sociaux de la branche des Hôtels-Cafés-Restaurants ont créé le régime « HCR Santé ».

Ce régime, dont la gestion est confiée à KLESIA, Malakoff Humanis et Audiens est un **élément d'attractivité de la profession.**



Il a démontré sa capacité d'**efficacité économique** en constituant des réserves ayant permis de ne pas augmenter les cotisations pendant plus de 10 ans et d'améliorer régulièrement les prestations. Il a su jouer son rôle d'**amortisseur social** au plus fort de la crise sanitaire (exonération du paiement du 2ème trimestre de cotisations en 2020 et soutien psychologique).



La crise sanitaire, déclenchant de nouvelles attentes de la part des salariés sur leur qualité de vie, a renforcé les difficultés de recrutement rencontrées dans la branche et la nécessité de tout mettre en œuvre pour **améliorer son attractivité, face aux nouvelles attentes.**

Face à ces nouveaux défis « HCR Santé » prend un nouvel élan à effet du 1er juillet 2022. avec davantage de services afin de renforcer l'attractivité de la profession

Une nouvelle palette de solutions santé destinée à améliorer la qualité de vie de vos salariés

Un guichet unique de prévention pour renforcer la performance économique et sociale des entreprises



Protéger le **capital santé** des salariés de la branche

Actions de prévention santé dédiées aux spécificités du métier

Campagnes de sensibilisation santé



Faciliter leur **parcours de soins**

Téléconsultation médicale à distance 24h/24 7j/7

Réseau de soins pour un reste à charge 0 sur toutes les dépenses d'optique et des réductions tarifaires en dentaire, audio, ostéo.



Soutenir les **moments de fragilité**

Nouvelles aides individuelles

2ème avis médical pour les problèmes lourds

Offre d'assistance dédiée

Des garanties maintenues à un haut niveau de couverture



Les garanties du régime sont inchangées.

Mieux, à compter du 1er janvier 2023 toutes les dépenses d'optique seront sans reste à charge en cas de recours à un opticien du réseau KALIXIA.

HCR Santé, c'est + de pouvoir d'achat !

 Consultation médecin spécialiste OPTAM : 44€	 Praticiens OPTAM en hospitalisation : 355€	 Chambre particulière : 100 €
Nouvel accord	Nouvel accord	Nouvel accord
Remboursement (SS+CP) : 35 €	Remboursement (SS+CP) : 355 €	Remboursement (SS+CP) : 50 €
Remboursement SS : 20 €	Remboursement SS : 271,70 €	Remboursement SS : 0 €
 Équipement optique verres progressifs : 601€ dont 139€ pour la monture	 Prothèse dentaire hors 100% santé : 537,48€	 3 séances d'ostéopathie à 50€ : 150€
Nouvel accord	Nouvel accord	Nouvel accord
Remboursement (SS+CP) : 500 €	Remboursement (SS+CP) : 444 €	Remboursement (SS+CP) : 150 €
Remboursement SS : 0,09 €	Remboursement SS : 84 €	Remboursement SS : 0€

Protéger le capital santé des salariés de la branche

Des évolutions qui se mettront en place progressivement au 2nd semestre 2022 et seront complétées en 2023



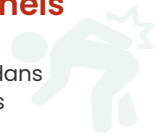
Aidants

Un soutien renforcé et des services à valeur ajoutée pour accompagner et soulager les aidants



Risques professionnels

Accompagner les entreprises dans leurs obligations



Pathologies lourdes

Être présent auprès des salariés et de leur famille pour les soutenir pendant ces moments difficiles.



Parentalité

Favoriser un meilleur équilibre vie privée – vie professionnelle



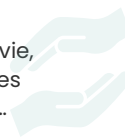
Santé - QVT

Prendre soin de la santé des salariés et aussi de celle de l'entreprise



Accompagnement social

En cas d'aléa de la vie, difficultés financières passagères, décès...



Investir dans la prévention : gagnant pour tous



Les entreprises

Sans équipe RH dédiée les entreprises n'ont pas toujours les solutions face aux difficultés de leurs salariés.

La prévention santé favorise le maintien dans l'emploi du salarié (moins d'absentéisme) et la réduction du coût de l'ATMP.

Favorisant ainsi une entreprise plus performante avec un gain économique pour l'employeur



Les salariés

Être accompagné sur un grand nombre de risques de santé dont ceux inhérents à l'activité

Être incité à prendre soin de soi pour une meilleure santé

Avoir une meilleure qualité de vie personnelle et professionnelle



La branche

Des actions sur la qualité de vie pour plus d'attractivité des métiers et la fidélisation des salariés

Agir collectivement pour réduire les problèmes rencontrés (addictions, hypertension, TMS, chutes, blessures, aidants, équilibre vie pro/vie perso, santé mentale)

Un mécanisme favorisant la plus large mutualisation dans la branche



Faciliter le parcours de soins : Réseau de soins



Faire bénéficier les salariés de la branche HCR du réseau de soins Kalixia afin de :



Garantir une qualité de prestations

La qualité des prestations comme 1ère exigence.

Le respect, d'une charte de qualité formalisée et rédigée en étroite collaboration avec des professionnels de santé.

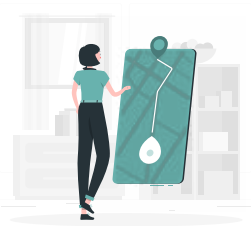


Maîtriser les dépenses

Encadrer les prestations prises en charge par le régime et réduire les restes à charge.

Grâce à des prix négociés au niveau le plus fin, et un contrôle automatique et systématique du bon respect des tarifs par les praticiens.
Lutte contre les abus / fraude.

Faciliter le parcours de soins : Réseau de soins



Accès à des praticiens
au plus près des
assurés par
géolocalisation



Réseau OPTIQUE

Plus de 7000 opticiens partenaires
Avec **jusqu'à 40% de réductions** sur
les verres et -15% sur les montures.



Réseau AUDIO

Plus de 4070 centres audio
partenaires
Economie jusqu' à 500 euros pour
un équipement auditif complet.



Réseau DENTAIRE

Plus de 5300 chirurgiens-dentistes
Des avantages d'honoraires pouvant
aller jusqu'à 33% dans le réseau



Réseau OSTÉO

Plus de 500 ostéopathes partenaires
Modération tarifaire

Faciliter le parcours de soins : Téléconsultation médicale

Permettre aux salariés de la branche d'accéder à un professionnel de santé
à distance, accessible, partout, tout le temps... sans se déplacer



Une **accessibilité 24h/24 et
7J/7** en moins de 30 min ou
sur RDV



De nombreuses spécialités
médicales : dermatologue,
psychologue, sexologue,
sage-femme, infirmier conseil



Un accès via un portail web
ou par téléphone (**coût d'un
appel local**), depuis la France
et l'étranger.

Exemples d'application :

Je suis loin

« En congés avec ma famille, ma fille de 5 ans a de la fièvre depuis 48 heures. N'ayant pas accès à un pédiatre ou à un médecin sur place, je me connecte sur le portail web de téléconsultation médicale Med&Vous et je bénéficie d'un avis médical par vidéo avec un médecin.»

Karim, 35 ans.

Je n'ai pas le temps

« Depuis hier, j'ai une rougeur qui apparaît au niveau de la paupière. Difficile de trouver un moment pour aller consulter un médecin cette semaine. J'appellerai ce soir la téléconsultation médicale Med&Vous une fois les enfants couchés.»

Frédéric, 28 ans.

J'ai une question

«En lisant les résultats de mes analyses de sang, j'ai du mal à comprendre ce qui relève du bon et du mauvais cholestérol. Mon médecin traitant n'étant pas disponible, j'appelle le service de téléconsultation médicale Med&Vous pour accéder à un médecin qui m'aidera à interpréter les résultats»

Chantal, 45 ans.

Soutenir les moments de fragilités : 2ème avis médical



L'accès à un médecin expert de sa maladie avec un avis écrit en moins de 7 jours*

Accompagnement de patients **confrontés à une décision médicale importante**
(recours à une opération ou à un traitement lourd)

L'avis d'un spécialiste de votre pathologie pour prendre une décision médicale en toute connaissance de cause.



Un accès facile à des **médecins spécialisés** sur une pathologie donnée avec près de **650 pathologies traitées**



Un **parcours entièrement digital** avec un dossier **préformaté** pour décrire sa situation



Transmission du dossier médical en mode sécurisé : retour sous 7 jours. 75% d'avis convergents



Un **avis détaillé sur la situation du patient en moins de 7 jours** sur la base de son dossier médical.



Choix d'un expert parmi **250 spécialistes référencés** ou une prise de RDV en France et à l'Etranger

Un service accessible via le portail web  et est actuellement sous-traité à la plateforme deuxiemeavis.fr

Soutenir les moments de fragilités : en cas d'hospitalisation (1/2)



Accompagner au quotidien et améliorer la convalescence

Maladie soudaine et imprévisible en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée (y.c ambulatoire), ou d'immobilisation



Aide-ménagère

Transfert des enfants ou ascendants chez un proche
Ou présence d'un proche
Ou garde des enfants ou ascendants à votre domicile
Transport et garde de vos animaux domestiques

Convalescence chez un proche
Conduite en taxi à l'école
Accompagnent aux activités extrascolaires
Assistance aux devoirs

La couverture en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée (y.c ambulatoire), ou d'immobilisation*

*selon nombre de jours d'immobilisation ou d'hospitalisation

Présence d'un proche
Livraison de médicaments
Livraison de repas
Livraison de courses
Accompagnement dans un établissement bancaire
Coiffeur à domicile
Acheminement aux visites médicales

Une enveloppe supplémentaire de service en cas de Pathologie lourde

Accident vasculaire cérébral invalidant, un infarctus ou une pathologie cardiaque invalidante, les hémopathies, une insuffisance hépatique sévère, le diabète insulinoinstable, la myopathie, la mucoviscidose...

Soutenir les moments de fragilités : en cas d'hospitalisation (2/2)



Accompagner au quotidien et améliorer la convalescence après hospitalisation

Maladie soudaine et imprévisible en cas d'hospitalisation imprévue ou programmée (y.c ambulatoire), ou d'immobilisation



Déplacement : Vous assister où que vous soyez

Immobilisation > 48h de votre enfant de moins de 15 ans ou en situation de handicap

Présence d'un proche
Ou garde d'enfant malade
Répétiteur scolaire

En cas d'accident ou de maladie de l'adhérent ou son conjoint survenu lors d'un déplacement

Rapatriement médical
Remboursement des frais médicaux, à l'étranger,
à hauteur de 30000€ par bénéficiaire et par évènement

En cas d'hospitalisation > 4j ; d'immobilisation > 10j ; décès de l'assistante maternelle

Présence d'un proche
Ou garde d'enfant

En cas d'hospitalisation en maternité - Suite à un accouchement

Retour au domicile
Aide à domicile
Acquisition des gestes premier enfant
(également disponible dans le cas d'une adoption)

Soutenir les moments de fragilités : bien-être mental et physique



Mieux vivre au travail et améliorer son bien-être mental et physique

A tout moment

Soutien psychologique
Conseil social
Informations médicales
Aide à la recherche de médecin/infirmière/réseau prestataires
Accompagnement budgétaire (analyse du budget familial)

Bilan prévention des TMS, Stress, remise en forme, nutrition

Bilan professionnel, prévention TMS...
Etude de la situation personnelle de l'adhérent
Mise en place d'un programme opérationnel par un
professionnel de santé et suivi dans la durée

Accompagnement budgétaire sur 12 mois

En cas de perte d'emploi, naissance, adoption,
séparation, dépenses de santé ou d'étude des enfants
Analyse du budget familial, recommandations et suivi

Prévention des conflits

Appel à un psychologue pour prendre en charge
ses collaborateurs ou sa situation personnelle
Organisation et prises en charge de 3
entretiens téléphoniques par an.
En cas de maternité ou d'adoption, séparation de son conjoint,
études des enfants, dépenses de santé, décès de l'adhérent
ou de son conjoint ou d'un enfant, de perte d'emploi.

Soutenir les moments de fragilités : aidants



A tout moment

Conseil social
Formation de l'assuré aidant

En cas de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie de l'aidé

Plan d'aide
Audit de l'habitat par un ergothérapeute

Être aux côtés des salariés pour les aider à mieux prendre soin d'un proche en **situation de handicap, en perte d'autonomie ou malade**

En cas de décès, d'hospitalisation > 5j ou d'immobilisation > 5j de l'aidant

Veille sur l'aidé
Auxiliaire de vie ou aide à domicile
Service de proximité (Livraison de médicaments, livraison de courses, portage de repas, accompagnement en établissement bancaire & coiffure à domicile)

Investir pour pérenniser cet atout professionnel avec un nouveau taux de cotisations

Le maintien des cotisations au niveau en vigueur au 1er janvier 2022 ne permet plus d'assurer la pérennité du régime, les réserves permettant d'absorber les déficits du régime générés par ce niveau de cotisation étant désormais consommées.



Le maintien d'un **haut niveau de protection sociale** est un élément fort d'attractivité.



Cotisations applicables au 1er juillet

1,37% (*) du PMSS(**)
(soit 46,96 € / mois)
dont 0,90% du PMSS (soit 30,85 € / mois) à la charge de l'employeur.

(*) taux régime général
(**) Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale



Les évolutions permettent de :

Continuer à assurer la plus large mutualisation possible avec un taux de cotisation garantissant l'équilibre,

Préserver le pouvoir d'achat de vos salariés avec une nouvelle répartition employeur / salarié

Soutenir les moments de fragilités : aidants



A tout moment

Conseil social
Formation de l'assuré aidant

En cas de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie de l'aidé

Plan d'aide
Audit de l'habitat par un ergothérapeute

Être aux côtés des salariés pour les aider à mieux prendre soin d'un proche en **situation de handicap, en perte d'autonomie ou malade**

En cas de décès, d'hospitalisation > 5j ou d'immobilisation > 5j de l'aidant

Veille sur l'aidé
Auxiliaire de vie ou aide à domicile
Service de proximité (Livraison de médicaments, livraison de courses, portage de repas, accompagnement en établissement bancaire & coiffure à domicile)

Investir pour pérenniser cet atout professionnel avec un nouveau taux de cotisations

Le maintien des cotisations au niveau en vigueur au 1er janvier 2022 ne permet plus d'assurer la pérennité du régime, les réserves permettant d'absorber les déficits du régime générés par ce niveau de cotisation étant désormais consommées.



Le maintien d'un **haut niveau de protection sociale** est un élément fort d'attractivité.



Cotisations applicables au 1er juillet

1,37 % (*) du PMSS(**)
(soit 46,96 € / mois)
dont 0,90% du PMSS (soit 30,85 € / mois) à la charge de l'employeur.

(*) taux régime général
(**) Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale



Les évolutions permettent de :

Continuer à assurer la plus large mutualisation possible avec un taux de cotisation garantissant l'équilibre,
Préserver le pouvoir d'achat de vos salariés avec une nouvelle répartition employeur / salarié